

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 8 décembre 2025

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
<u>Date de convocation du conseil municipal :</u> 01/12/2025	<u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
<u>Date de mise en ligne de la délibération :</u>	<u>Excusé-es :</u> FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc. <u>Absent :</u> KOCIOU Guillaume. <u>Secrétaire de séance :</u> FOURNIER Christophe

Objet : Approbation du projet d'aménagement de la Forêt communale de CHANCIA

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de la Forêt communale de Chancia, présenté par l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le document d'aménagement de la Forêt communale de Chancia d'une contenance totale de 76,01 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2026 à 2045.

Caractéristiques du nouvel aménagement :

- série unique dont l'objectif est la protection générale des milieux naturels et des paysages ainsi que la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage.
- forêt traitée en futaie irrégulière, gestion extensive sur 51,58 ha. Le reste de la surface (24,43 ha) est classé en hors sylviculture de production.
- **DONNE** mandat à l'Office National des Forêts de demander aux services de l'Etat, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN